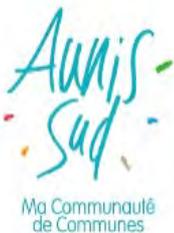




CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet La Rochelle Ré Aunis :

- La Communauté de Communes Aunis Atlantique, représentée par Monsieur Jean-Pierre SERVANT, son Président,
- La Communauté de Communes Aunis Sud, représentée par Monsieur Jean GORIOUX, son Président,
- La Communauté de Communes de l'Île de Ré, représentée par Monsieur Lionel QUILLET, son Président,
- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représentée par Monsieur Jean-François FOUNTAINE, son Président,

les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 16 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de La Rochelle Ré Aunis et autorisant son président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Sud en date du 22 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de La Rochelle Ré Aunis et autorisant son président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Île de Ré en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de La Rochelle Ré Aunis et autorisant son président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en date du 17 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de La Rochelle Ré Aunis et autorisant son président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions de La Rochelle Ré Aunis et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

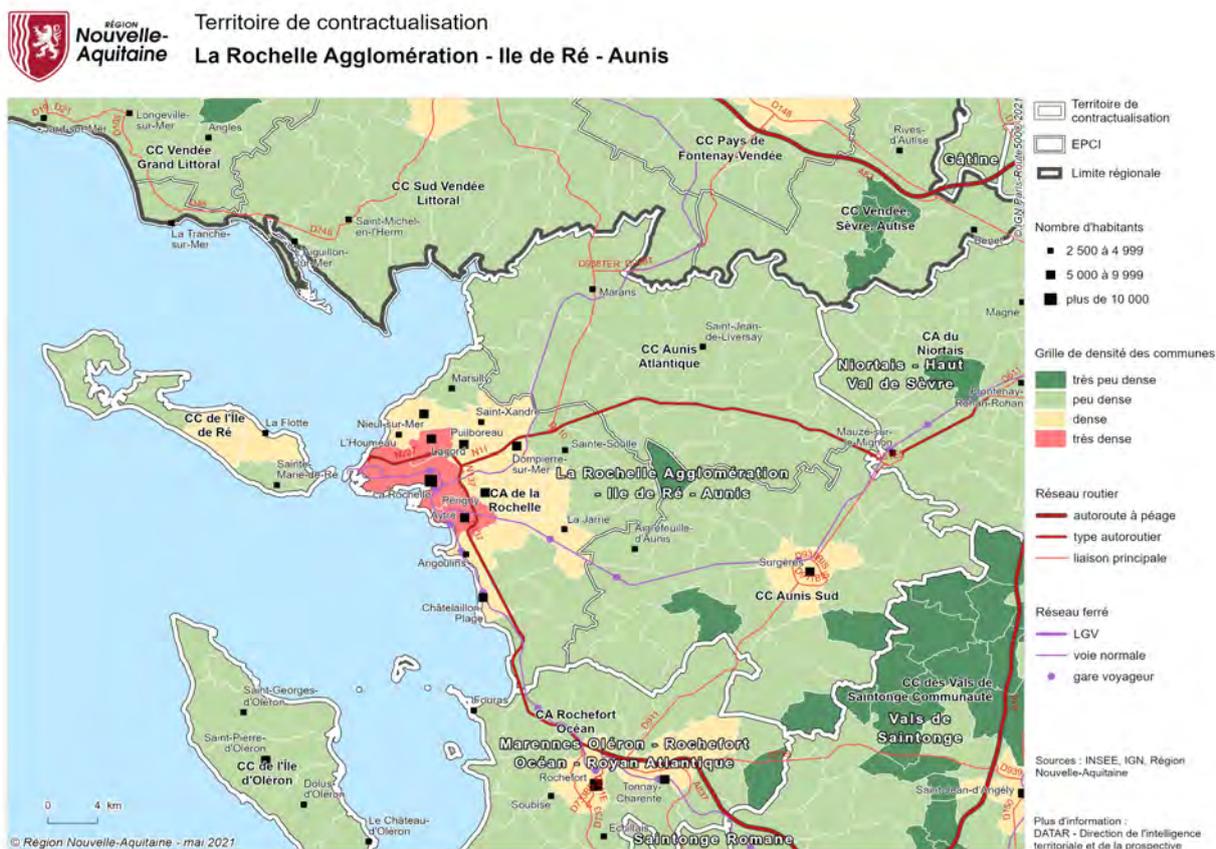
1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

82 communes – 248 708 habitants

4 intercommunalités :

-  Communauté de communes Aunis Atlantique – 24 communes
-  Communauté de communes Aunis Sud – 20 communes
-  Communauté de communes de l'Île de Ré – 10 communes
-  Communauté d'agglomération de La Rochelle – 28 communes



Profitant d'un positionnement privilégié sur la façade atlantique, au nord de la Charente-Maritime et au nord-ouest de la Nouvelle-Aquitaine, le territoire de contractualisation constitue un véritable bassin de vie. D'une superficie de 1 317 km², il compte près de 250 000 habitants et 100 000 emplois, et se développe principalement autour des axes Niort-Rochefort-La Rochelle.

Territoire très attractif pour la population, il présente un taux de croissance supérieur à celui de la moyenne régionale (+0,90% en moyenne annuelle contre +0,47% pour la Nouvelle-Aquitaine entre 2013 et 2019). Si Aunis Atlantique reste la plus dynamique, l'agglomération de La Rochelle connaît également une forte croissance, deux fois supérieure à celle de la Région mais exclusivement portée par le solde migratoire.

Le territoire bénéficie d'une part importante de jeunes, en particulier grâce à la présence d'établissements d'enseignement supérieur (La Rochelle-Université, EIGSI, Excelia...) et les quelques 15 000 étudiants, mais reste néanmoins vieillissant.

Le territoire de La Rochelle-Ré-Aunis compte une seule commune (La Rochelle) de plus de 25 000 habitants. Selon la grille de densité communale de l'INSEE et la nouvelle classification urbain-rural, 22 communes sur les 82 qui composent ce périmètre sont considérées comme urbaines. Cependant, au-delà de la ville centre et de sa première couronne ou de la ville de Surgères, le territoire est très largement périurbain ou rural.

Près de 80 % des emplois sont localisés dans l'agglomération rochelaise. Au regard de l'indicateur de concentration de l'emploi, c'est d'ailleurs un territoire à vocation productive et/ou économique alors que les communautés de communes de l'Aunis sont plutôt à vocation résidentielle (taux d'actifs résidant plus élevé qu'ailleurs) ; l'Ile de Ré est en situation d'équilibre.

Le territoire a gagné des emplois salariés entre 2019 et 2020, et a par ailleurs bien résisté à la crise. Toutefois, certains secteurs d'activités ont été fortement impactés durant ces deux années à l'image de l'hébergement-restauration, l'intérim ou encore la culture. À l'inverse les secteurs de la santé et de l'action sociale ont enregistré un regain d'emplois. Depuis le 1^{er} semestre 2021, une reprise de la dynamique semble se confirmer.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

AXE 1 : Valoriser les ressources du territoire pour en renforcer son autonomie

- 1.1. Alimentation et production locales (dont coordination du PAT)
- 1.2. Économie locale décarbonée
- 1.3. Protection et préservation de la biodiversité
- 1.4. Gestion de la ressource en eau

AXE 2 : Faire de l'économie locale un emblème de l'identité territoriale

- 2.1. Soutien à la création d'entreprises et emplois (dont Groupe de travail Assises de l'emploi)
- 2.2. Développement du numérique responsable
- 2.3. Soutien et renforcement des filières
- 2.4. Tourisme durable et vertueux

AXE 3 : Orienter la lutte contre les contraintes climatiques et spatiales vers une transformation durable du territoire

- 3.1. Résilience architecturale et urbanisme sobre
- 3.2. Mobilité décarbonée et mobilités actives
- 3.3. Prévention et gestion des risques côtiers et naturels
- 3.4. Économie circulaire et déchets
- 3.5. Performance énergétique et le déploiement des énergies renouvelables

AXE 4 : Placer l'attractivité littorale et les solidarités territoriales au service du renforcement des centralités

- 4.1. Renforcement des centralités
- 4.2. Accès au logement, services et équipements
- 4.3. Maintien d'un cadre de vie de qualité
- 4.4. Accès au territoire et traitement des déplacements par des modes de transport collectifs et durables

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions de La Rochelle Ré Aunis** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) relevant des compétences régionales et que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de La Rochelle Ré Aunis et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon

les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

A Bordeaux, le

Fait en 5 exemplaires

Le Président du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
communes Aunis Atlantique

Alain ROUSSET

Jean-Pierre SERVANT

Le Président de la Communauté de
communes Aunis Sud

Le Président de la Communauté de
communes de l'Île de Ré

Jean GORIOUX

Lionel QUILLET

Le Président de la Communauté
d'agglomération de La Rochelle

Jean-François FOUNTAINE

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Carte des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

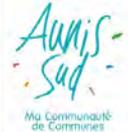


RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
Aunis Atlantique



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Un territoire dynamique démographiquement et économiquement

Profitant d'un positionnement privilégié sur la façade atlantique, au nord de la Charente-Maritime et au nord-ouest de la Nouvelle-Aquitaine, le territoire de contractualisation comprend :

- la Communauté de communes Aunis Atlantique, créée en janvier 2014, composée de 20 communes, avec une superficie de 440,48 km², et 30 683 habitants,
- la Communauté de communes Aunis-Sud, créée en janvier 2014, regroupant 24 communes et 32 162 habitants sur une superficie de 463,5 km²,
- la Communauté de communes de l'Ile de Ré, qui, d'une superficie de 85 km², comprend dix communes et compte 17 389 habitants,
- la Communauté d'agglomération de La Rochelle, qui compte 28 communes depuis son extension en 2014 et l'intégration de dix nouvelles communes, et 174 277 habitants.

Véritable bassin de vie d'une superficie de 1 317 km², ce territoire a une population de 254 511 habitants, soit 4,2% de la population régionale. Il compte près de 100 000 emplois et se développe principalement autour des axes Niort-Rochefort-La Rochelle. Territoire très attractif pour la population, il présente un taux de croissance nettement supérieur à celui de la moyenne régionale (+0,90% en moyenne annuelle pour La Rochelle-Ré-Aunis contre +0,47% pour la Nouvelle-Aquitaine entre 2013 et 2019). Si Aunis Atlantique reste la plus dynamique, l'agglomération de La Rochelle connaît également une forte croissance, deux fois supérieure à celle de la Région mais exclusivement portée par le solde migratoire.

Le territoire bénéficie d'une part importante de jeunes, en particulier grâce à la présence d'établissements d'enseignement supérieur (La Rochelle-Université, EIGSI, Excelia...) et les quelques 15 000 étudiants, mais reste néanmoins vieillissant.

Le territoire de La Rochelle-Ré-Aunis compte une seule commune (La Rochelle) où la population est supérieure à 25 000 habitants. Selon la grille de densité communale de l'INSEE et la nouvelle classification urbain-rural, 22 communes sur les 82 qui composent ce périmètre sont considérées comme urbaines (Source : INSEE, RP 2017) cependant, au-delà de la ville centre et de sa première couronne ou de la ville de Surgères, le territoire est très largement périurbain ou rural.

Avec 96 815 emplois en 2017, le territoire La Rochelle-Ré-Aunis concentre 4,1% de l'emploi total régional. Près de 80 % de ces emplois sont localisés dans l'agglomération rochelaise. Au regard de l'indicateur de concentration de l'emploi, c'est d'ailleurs un territoire à vocation productive et/ou économique alors que les communautés de communes de l'Aunis sont plutôt à vocation résidentielle (taux d'actifs résidant plus élevé qu'ailleurs) ; l'Ile de Ré est en situation d'équilibre.

Entre 2012 et 2017, l'emploi progresse plus vite dans le territoire en particulier sur l'agglomération de La Rochelle et dans l'Aunis qu'à l'échelle régionale. Globalement La Rochelle-Ré-Aunis a mieux résisté à la crise que la Région, il a gagné des emplois salariés entre 2019 et 2020 alors que la Région en a

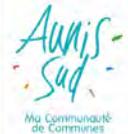


RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
Aunis Atlantique



perdu. Toutefois, certains secteurs d'activités ont été fortement impactés durant ces deux années à l'image de l'hébergement-restauration, l'intérim ou encore la culture. À l'inverse les secteurs de la santé et de l'action sociale ont enregistré un regain d'emplois. Depuis le 1^{er} semestre 2021, une reprise de la dynamique semble se confirmer.

Permettre un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire et adapter les services aux besoins actuels et futurs des populations

De par la croissance démographique du territoire et son attractivité, l'accès au foncier et logement et leurs coûts sont bien la principale préoccupation des habitants. Malgré des niveaux de revenus en théorie supérieurs à la moyenne régionale, la difficulté à se loger est importante avec ses conséquences sur le niveau de vie réel. Elle touche d'autant plus certaines catégories de population comme les familles à revenus modestes, les familles monoparentales ou encore les étudiants.

Ce difficile accès au logement conduit à un développement de la périurbanisation et surtout à une forte extension de l'aire d'attractivité de La Rochelle. En conséquence, du fait de la forte concentration de l'emploi et des établissements scolaires sur l'agglomération rochelaise, la demande en mobilité s'y accroît fortement et est l'une des grandes préoccupations des habitants du territoire. Créer une offre multimodale alternative à la voiture individuelle et à l'autosolisme doit permettre d'enrayer la spirale du coût du transport pour les ménages modestes et contribuer à la diminution des émissions des gaz à effet de serre d'un secteur qui est l'un des principaux contributeurs.

Favoriser un maillage du territoire par des services aux publics (familles, seniors, populations fragiles,...) dans les communes rurales ou à faible population doit également permettre d'éviter des déplacements. Les besoins et attentes des populations évoluent rapidement et ouvrent un vaste champ aux innovations ou au regroupement de services.

Créer de nouvelles ressources locales terrestres et marines pour renforcer le dynamisme économique et l'autonomie du territoire

L'alimentation et les productions locales sont l'un des enjeux les plus largement plébiscités. L'élément central repose sur la volonté commune des quatre partenaires d'engager conjointement l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire. Cette approche commune sur l'ensemble du territoire ne peut s'entendre sans une coordination étroite tenant compte des spécificités de chacun des territoires et pilotant un réseau d'animateurs.

Dans un territoire littoral, particulièrement sensible aux effets du changement climatique, le caractère fini des ressources induit un engagement fort dans les deux secteurs de l'économie circulaire et des énergies renouvelables comme dans la réduction des déchets et leur gestion.

Ce caractère littoral et insulaire du territoire lui confère une grande attractivité dont bénéficie l'économie touristique. À la fois source de développement et de retombées économiques, mais également de pressions importantes notamment foncières, le tourisme doit absolument s'adapter et se conformer aux enjeux du développement durable.

S'adapter au changement climatique et limiter les impacts des activités économiques et humaines sur l'environnement

Le territoire, en particulier dans sa partie littorale est fortement exposé aux effets du changement climatique à travers tempêtes et risques de submersion. Depuis la tempête Xynthia en février 2010, il a développé sa capacité de résilience par des programmes de prévention des risques naturels.

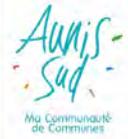


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
**Aunis
Atlantique**



Au-delà de cette capacité d'adaptation, il doit contribuer aux efforts de réduction des pollutions, de sa dépendance aux énergies fossiles notamment dans les secteurs les plus fortement contributeurs des déplacements et du résidentiel. Les Communautés de communes de l'Île de Ré, Aunis Atlantique et Aunis Sud sont d'ailleurs partenaires de la démarche portée par l'agglomération de La Rochelle pour atteindre une neutralité carbone dès 2040.

L'impact du changement climatique touche également d'autres secteurs du territoire. La ressource en eaux et sa disponibilité sont ainsi au cœur de ces enjeux. Les innovations afin d'économiser la ressource ou encore la réutilisation des eaux épurées sont des développements à poursuivre.

Plus généralement et à l'échelle régionale, il s'agit de contribuer, par la stratégie territoriale, à la mise en œuvre de la feuille de route NéoTerra portée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Renforcer la cohésion du grand territoire

Le territoire formé de l'agglomération de La Rochelle, de l'Île de Ré et de l'Aunis constitue un seul et même bassin de vie au sein duquel les échanges sont nombreux et en forte croissance du fait notamment des dynamiques démographiques et économiques. Les complémentarités et mutualisations sont désormais évidentes dans de nombreux domaines : emploi, mobilités, agriculture, déchets... ou celle incontournable sur l'urbanisme pour mettre en œuvre les objectifs du « ZAN ». Ces alliances territoriales dépassent également le périmètre des quatre communautés et se jouent à l'échelle du Pôle métropolitain Centre Atlantique. L'objectif de ce dernier est, prenant acte des usages de leurs habitants, de porter au-delà des limites administratives sur deux régions et trois départements une approche complémentaire dans la mise en œuvre des compétences de chacun des dix établissements publics de coopération intercommunale.

Ces coopérations doivent enfin renforcer et valoriser les spécificités et les identités fortes de chacun des partenaires.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Contribuer à une qualité de vie de haut niveau et favoriser un équilibre territorial structuré autour du bassin de vie

Axe 2 : Accompagner les acteurs économiques dans une dynamique créatrice d'emplois tout en renforçant les filières structurantes

Axe 3 : Créer des synergies au sein du territoire pour développer les complémentarités d'un tourisme porteur de développement économique et renforcer son identité au travers d'actions durables

Axe 4 : Privilégier des usages durables et des actions de protection des sites et ressources naturelles

Le territoire avait été sélectionné par la Région en 2020 pour expérimenter une traduction locale de la feuille de route régionale NeoTerra. La démarche territoriale vers une neutralité carbone a permis de valider la prise en compte de chacun de ses objectifs avec les axes stratégiques du territoire. Dans la

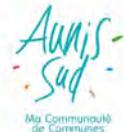


RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
Aunis Atlantique



continuité de cette réflexion à partir des axes du contrat 2018-2021, le territoire souhaite que le contrat puisse répondre à six familles d'enjeux :

- L'économie et l'emploi comprenant le soutien et le renforcement des principales filières clés du territoire notamment le tourisme durable, l'agroalimentaire et la production locale, ainsi que la décarbonation de ces secteurs ;
- L'habitat et le logement afin d'apporter un soutien face à la pression immobilière croissante et à apporter des solutions durables pour réduire l'impact de l'urbanisme sur le climat ;
- La cohésion et les solidarités territoriales dans un territoire très étendu en permettant l'émergence de centralités et leur renforcement ainsi qu'un maillage de services en particulier dans les bourgs ruraux tout en maintenant un cadre de vie de qualité qui est l'un des marqueurs du territoire ;
- La mobilité et les transports, à la fois en privilégiant l'accès au territoire par des modes de transports collectifs et durables et en soutenant l'intermodalité indispensable à la décarbonation des transports ;
- L'environnement et le climat, dans un territoire très largement impacté par les effets du changement climatique, tant en ce qui concerne la prévention et la gestion des risques naturels que la gestion de la ressource en eau ;
- La coopération, déjà fortement engagée dans le précédent contrat, doit être poursuivie et amplifiée par la mise en réseau dans les domaines de l'emploi, de l'agriculture, des conseils de développement et plus globalement le partage d'expérience entre les services des quatre collectivités.



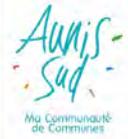


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
**Aunis
Atlantique**



Dans un territoire où les dynamiques démographiques sont majeures, l'accueil de nouvelles populations ou le déploiement de nouveaux services de manière égalitaire restent des thématiques transversales. L'ensemble des projets sont également fortement impactés par les objectifs, incontestables, de la réduction de la consommation foncière.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 4 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

Axe 1 : Valoriser les ressources du territoire pour en renforcer son autonomie

La demande sociale visant à consommer local et à valoriser les productions de proximité n'a fait que croître ces dernières années en particulier à l'occasion de la crise sanitaire. Cette ambition se traduit dans la stratégie commune par la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire sur les quatre communautés La Rochelle Ré Aunis. En incluant les filières terre et mer ainsi qu'en visant une transition agro écologique et alimentaire, il constitue un projet à forts potentiels de développement et s'inscrit dans la feuille de route Neo Terra. L'approche de ce projet à l'échelle contractuelle démultiplie les acteurs et les relations à mettre en place pour parvenir aux objectifs principaux et impose une coordination entre les partenaires.

La gestion de la ressource en eau est aujourd'hui indissociable de cette stratégie. Cet axe cible également les expérimentations notamment par la réutilisation des eaux épurées.

Ainsi, quatre thématiques se déclinent au sein de cet axe 1 :

Sous axe 1 : Alimentation et production locales (dont coordination du PAT)

Sous axe 2 : Économie locale décarbonée

Sous axe 3 : Protection et préservation de la biodiversité

Sous axe 4 : Gestion de la ressource en eau

Axe 2 : Faire de l'économie locale un emblème de l'identité territoriale

Les Assises de l'emploi, soutenues dans le cadre du programme 2018-2022, a créé une réelle dynamique favorisant le lien entre l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Il a largement essaimé sur le territoire de contractualisation et permis de favoriser le premier contact des personnes en recherche d'emploi et en reconversion. Cet axe vise également la mise en œuvre du programme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée en Aunis Sud.

Le tourisme est un vecteur économique essentiel du territoire. Afin de faire face aux difficultés rencontrées par les professionnels du tourisme, une dynamique partenariale doit permettre, dans un

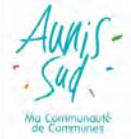


RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
**Aunis
Atlantique**



objectif durable et vertueux, de faciliter le recrutement des saisonniers indispensables à cette économie locale, leur formation ou leur hébergement.

Cet axe vise également le soutien et le renforcement des filières pêche et aquaculture, symbolique du territoire, notamment par le programme de modernisation du port de Chef de Baie, première plateforme halio-portuaire de Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, quatre thématiques se déclinent au sein de cet axe 2 :

Sous axe 1 : Soutien à la création d'entreprises et d'emplois (dont Groupe de travail Assises de l'emploi)

Sous axe 2 : Développement du numérique responsable

Sous axe 3 : Soutien et renforcement des filières

Sous axe 4 : Tourisme durable et vertueux

Axe 3 : Orienter la lutte contre les contraintes climatiques et spatiales vers une transformation durable du territoire

Les deux principaux secteurs émetteurs de carbone sont le résidentiel et surtout les mobilités. Le premier effort porte donc sur la sobriété et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ces deux domaines. La résilience architecturale doit prendre en compte les épisodes de fortes chaleurs et les périodes de canicules qui sont attendus plus nombreux à l'avenir. Un urbanisme sobre doit également permettre de préserver les milieux.

Atteindre la décarbonation des mobilités suppose la mise en place d'un bouquet de solutions à travers la mise en œuvre du principe : rabattre, transporter et diffuser pour les usagers vers sa destination finale. Il doit s'appuyer sur l'ensemble des pôles d'échanges ferroviaires ou routiers et la mise en œuvre des schémas cyclables de chaque communauté.

À l'image du pôle d'échanges de La Rochelle, l'objectif de poursuivre le développement des pôles d'échanges ferroviaires en premier lieu à Surgères et Châtelailon-Plage mais également pour accompagner l'ouverture potentielle de nouveaux services à Périgny ou Dompierre, à Marans et des pôles d'échanges multimodaux routiers (Projet de Car Express RN11) à Ferrières et Usseau, au niveau de l'échangeur desservant la zone d'activités, afin de permettre un maillage fin du territoire.

Cet axe vise également à placer l'économie circulaire au cœur des considérations locales en impliquant habitants et acteurs économiques et à favoriser des pratiques vertueuses en matière de gestion des déchets en s'appuyant sur les acteurs institutionnels. Ces projets, notamment les recycleries, permettent également le développement de l'économie sociale et solidaire.

Cet axe sur la transformation durable du territoire se décline en 5 sous-axes :

Sous axe 1 : Résilience architecturale et urbanisme sobre

Sous axe 2 : Mobilité décarbonée et mobilités actives

Sous axe 3 : Prévention et gestion des risques côtiers et naturels

Sous axe 4 : Économie circulaire et déchets

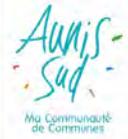


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté
de Communes
**Aunis
Atlantique**



Sous axe 5 : Performance énergétique et le déploiement des énergies renouvelables

Axe 4 : Placer l'attractivité littorale et les solidarités territoriales au service du renforcement des centralités

L'agglomération de La Rochelle est l'un des cinq pôles structurants de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle rayonne sur le quart nord-ouest du territoire régional voire au-delà y compris sur le territoire du Sud Vendée. Si l'aire d'attraction de l'agglomération forme un large bassin de vie, le maintien d'un équilibre au sein de cet espace suppose le renforcement des centralités dans les petites communes même au sein de l'agglomération et en proximité des zones les plus denses. Ces services et équipements de proximité favorisent la qualité du cadre de vie, limitent les besoins de déplacements.

Pour autant, les échanges pour chacun des territoires dépassent le périmètre de la contractualisation. Ils concernent les déplacements du quotidien pour le travail ou les études. Ils sont également nécessaires à l'attractivité du territoire qu'elle soit professionnelle ou touristique.

Cet axe se décline en quatre thématiques :

Sous axe 1 : Renforcement des centralités

Sous axe 2 : Accès au logement, services et équipements

Sous axe 3 : Maintien d'un cadre de vie de qualité

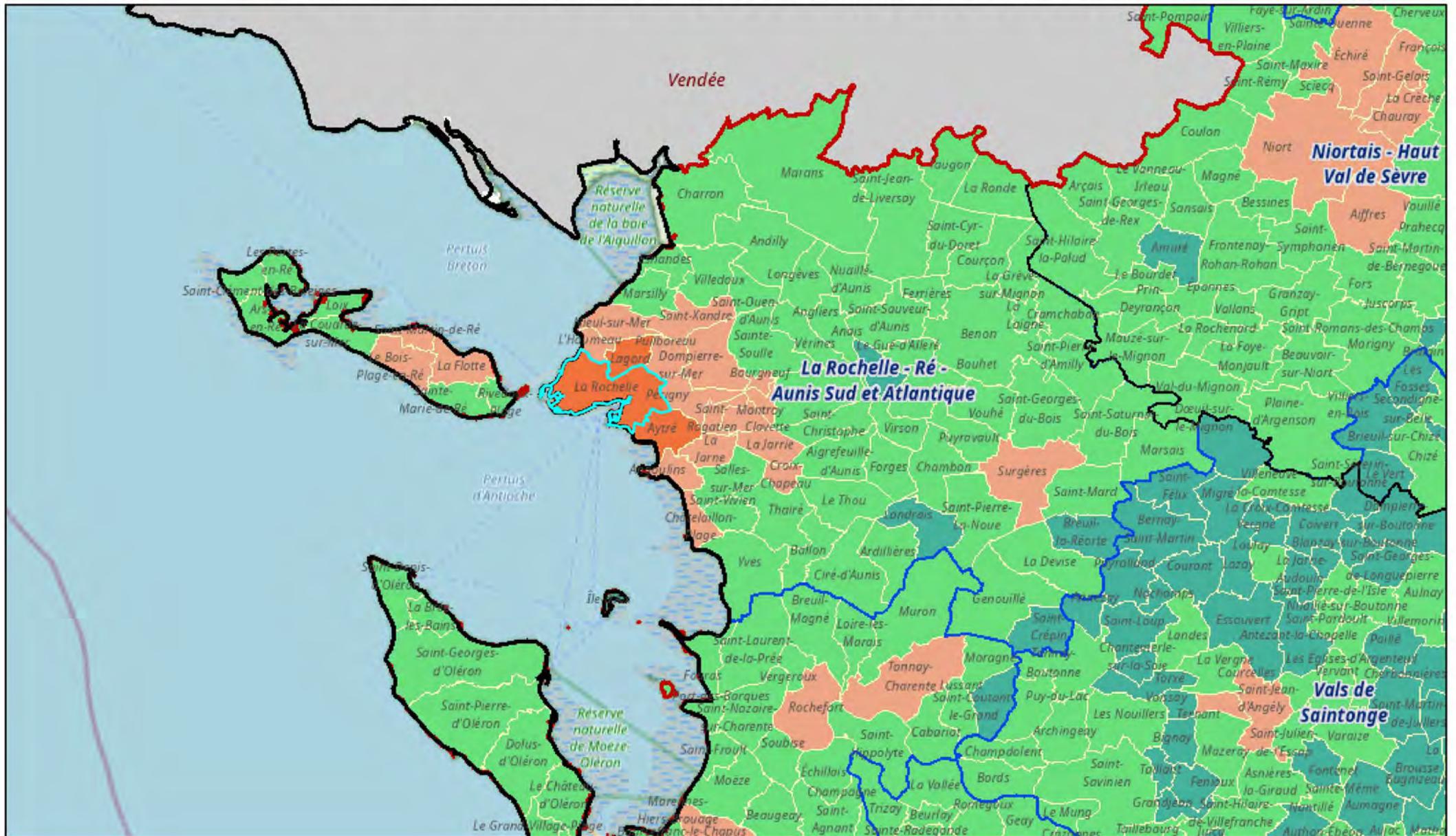
Sous axe 4 : Accès au territoire et traitement des déplacements par des modes de transport collectifs et durables

  													Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE /AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025						
1	AXE 1 : Valoriser les ressources du territoire pour en renforcer son autonomie	Alimentation et production locales	Coordination du Plan Alimentaire Territorial de La Rochelle Ré Aunis	CDA La Rochelle	Territoire de contractualisation	Mature		50 000 €	20 000 €	X	X	X	Dans le cadre du dispositif de sortie prévu au titre de la politique contractuelle, soutien dégressif. maximal annuel de 20000 € en 2023, 10000 € en 2024, 5000 € en 2025	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique			
2			Création d'espaces tests agricoles, à Sainte Soulle	CDA La Rochelle	Sainte-Soulle	Amorçage	X	537 000 €			X	X					Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
3		Gestion de la ressource en eau	Etude globale pour la réutilisation de la ressource en eau à l'échelle de l'île de Ré	CDC Ile de Ré	CdC Ile de Ré	Amorçage	X				X				Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
4			Projet innovant de réutilisation des eaux, à Marsilly	CDA La Rochelle	Marsilly	Amorçage	X					X			Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
5	AXE 2 : Faire de l'économie locale un facteur de l'identité territoriale	Soutien à la création d'entreprises et d'emplois	Actions Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée en Aunis Sud	CDC Aunis Sud	Aunis Sud	Amorçage	X				X	X	X		Emploi - Formation			
6			Développement du tiers-lieu La CAALE, avec création d'un garage solidaire et collaboratif	CDC Aunis Atlantique / association	Aunis Atlantique	Amorçage	X	430 000 €				X			dans le cadre de l'Appel à Projet en faveur du développement de l'activité de formation dans les tiers-lieux	ESS		
7			Réhabilitation du Quai de la Criée, à Ars en Ré	CDC Ile de Ré	CdC Ile de Ré	Mature	X	2 040 000 €				X				Commerce - Artisanat - Développement local		
8		Soutien et renforcement des filières	Programme de modernisation du Port de pêche Chef de Baie (Criée et bassin)	Syndicat Mixte du Port de pêche Chef de Baie		Amorçage			19 000 000 €			X	X		intervention au titre du FEAMPA avec mobilisation de crédits régionaux et/ou européens, prioritairement pour la Criée	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts		
9			Etude sur la structuration du tissu économique de l'île de Ré	CDC Ile de Ré	CdC Ile de Ré	Mature	X	60 000 €	25 000 €			X			dans le cadre d'une démarche partagée à l'échelle du périmètre contractuel	Emploi - Formation		
10		Tourisme durable et vertueux		Poursuite du programme de structuration touristique des Territoires	CDA Rochelle	Territoire de contractualisation	Amorçage					X	X	X		Tourisme		
11				Programme d'action en faveur de l'accueil des saisonniers sur l'île de Ré	CdC Ile de Ré	CdC Ile de Ré	Amorçage	X					X	X			Habitat et Logement	
12	Etude pour la mise en tourisme des zones conchylicoles			CDA La Rochelle	CDA La Rochelle	Mature		48 000 €	24 000 €			X			Tourisme - prise en charge maximale de 50% dans le cadre de l'aide au conseil	Tourisme		
13	Développement du site archéologique de Saint-Saturnin du Bois			CDC Aunis Sud	Saint Saturnin du Bois	Amorçage	X					X	X	X		Culture - Patrimoine		
14	Développement du site touristique, économique et culturel "La Briqueterie"	CDC Aunis Atlantique	La Grève-sur-Mignon	Amorçage	X						X			Tourisme				

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE /AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
15	AXE 3 : Orienter la lutte contre les contraintes climatiques et spatiales vers une transformation durable du territoire	Mobilité décarbonnée et mobilités actives	Pôle d'échanges multimodal de Surgères	CDC Aunis Sud	Surgères	Mature		4 800 000 €		X				Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
16			Pôle d'échange multimodal	CDA La Rochelle	Châtelaillon-Plage	Amorçage						X		Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
17		Economie circulaire et déchets	Développement d'une activité de recyclerie au sein du pôle social et solidaire de Saint-Jean de Liversay	Structure de l'Economie Sociale et Solidaire	Saint-Jean de Liversay	Amorçage	X				X			ESS	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »	
18			Développement d'activités de réparation, reconditionnement et réemploi de matériel informatique et de mobilier et bureautique professionnelle	Cyclad	Saint-Sauveur d'Aunis	Amorçage	X				X			Industrie et filières	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »	
19			Performance énergétique et déploiement des EnR	Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique	Communautés de communes	Territoire de contractualisation	Amorçage	X				X	X	X	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
20	AXE 4 : Placer l'attractivité littorale et les solidarités territoriales au service du renforcement des centralités	Renforcement des centralités	Création et réhabilitation de halles et marchés couverts	Communes	Châtelaillon-Plage / St-Xandre / Aytré	Amorçage					X	X	montant maximal de 100 000 € par projet, prise en charge de 15% à 35% selon le projet et la vulnérabilité du territoire	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
21			Création et maintien des derniers commerces de proximité	Communes	St-Médard d'Aunis / St-Christophe / Ste-Soulle, Andilly, Thairé	Amorçage	X					X	X	montant maximal de 100 000 € par projet, prise en charge de 15% à 35% selon le projet et la vulnérabilité du territoire	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
22			Maitien du dernier commerce (bar-brasserie) à La Jarrie	Commune de La Jarrie	La Jarrie	Mature		496 000 €	60 000 €			X		montant maximal, prise en charge de 15% à 35% selon le projet et la vulnérabilité du territoire	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
23			Etude pour la définition d'un nouveau lieu de services autour de la culture, du tourisme, du patrimoine et de l'habitat à Marans	CDC Aunis Atlantique	Marans	Mature		14 900 €	7 450 €	X				Prise en charge maximale de 50%, selon le projet et la vulnérabilité du territoire	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
24		Faciliter l'accès aux logements, services et équipements	Création d'une résidence de logements pour les jeunes	CDC Aunis Sud	CDC Aunis Sud	Amorçage						X		dans la limite de 7000 euros par place.	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
25		Maintien d'un cadre de vie de qualité	Extension de la Sirène - ENSO Bois	CDA La Rochelle	La Rochelle	Amorçage		7 850 000 €						Projet inscrit au CPER 21/27	Culture - Patrimoine	
26			Rénovation du musée des Beaux-arts de La Rochelle (phase 2)	Commune de La Rochelle	La Rochelle	Amorçage		8 150 000 €						Projet inscrit au CPER 21/27	Culture - Patrimoine	
27	Structuration d'un pôle culturel Centre National des Arts de la Rue et de l'espace Public		Commune de La Rochelle	La Rochelle	Amorçage		2 070 000 €							Projet inscrit au CPER 21/27	Culture - Patrimoine	

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE /AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
28	AXE 4 : Placer l'attractivité littorale et les solidarités territoriales au service du renforcement des centralités	Maintien d'un cadre de vie de qualité	Cinéma et salle de spectacle Le Palace, à Surgères	CDC Aunis Sud	Surgères	Amorçage					X			Culture - Patrimoine	
29			Restauration de la Porte Renaissance et de l'Aumônerie, classées Monuments Historiques	Commune de Surgères	Surgères	Mature		92 000 €	18 400 €				sous réserve d'un soutien financier de la DRAC : 20% d'aide sur une dépense éligible annuelle plafonnée à 400 000 € HT (hors études)	Culture - Patrimoine	
30			Rénovation de la base nautique communautaire de Marans	CDC Aunis Atlantique	Marans	Mature	X	90 500 €	18 100 €				20% de prise en charge maximum	Sport	
31		Accès au territoire et traitement des déplacements par des modes de transports collectifs et durables	Enquête sur les déplacements et la mobilité des ménages	CDA La Rochelle	territoire de contractualisation	Amorçage	X				X			Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
32		Déploiement d'un Rézo Pouce en Aunis Sud	CDC Aunis Sud	Aunis Sud	Amorçage	X							sous réserve de la mise en œuvre du Contrat Opérationnel de Mobilité	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Ingénierie	Animation de l'approche territoriale européenne mutifonds (21-27)	Territoire de contractualisation	Territoire de contractualisation				10 000 €	X	X	X	soutien annuel		

ANNEXE 3 - Grille communale de densité La Rochelle Ré Aunis



14/09/2022 15:10:53

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
 - très peu dense
 - Commune densément peuplée
 - Limite de commune
 - Commune de densité intermédiaire
 - territoires de contractualisation 2023 - 2025
 - Commune peu dense

